

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
CANTON DE DOURDAN
ARRONDISSEMENT D'ETAMPES

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 091-219106622-20240404-DELIB092024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLECONIN

Séance du 04 avril 2024

N°09/2024

<u>Nombre de membres</u>	<u>Date de la convocation</u>	<u>Date d'affichage</u>
En exercice	13	
Présents	10	
Votants	11	
Absents	2	
Exclus		

L'an deux mille vingt quatre, le quatre avril, à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.
Étaient présents : Frédéric REGNIER, Patricia LE COZ, Sarah INES, Gérald RANELY, Serge LASCAR, Marie-Odile SOUVETON, Aurélie MORIZE, Emmanuel SAGOT
Étaient absents excusés : Romain LE BOEDÉC donne pouvoir à Marie-Odile SOUVETON
Étaient absents : Claire FIALETOUX, Marie-Paule BERGER-CHAILLER
Secrétaire de séance : Aurélie MORIZE

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Vu les résultats de clôture du compte administratif 2023,

Considérant les besoins de financement de l'exercice 2024,

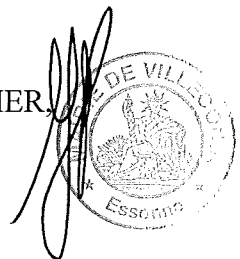
Le conseil municipal, à l'unanimité après avoir constaté l'excédent de fonctionnement résultat cumulé 2023 s'élevant à 123 620.27€ et le déficit d'investissement résultat cumulé 2023 s'élevant à 18 367.48€,

Affecte ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2023 :

RESULTATS CUMULES 2023	AFFECTATION BP 2023 INVESTISSEMENT	AFFECTATION BP 2023 FONCTIONNEMENT
Excédent fonctionnement 123 620.27€	D-001 : 24 072.48€	R-002 : 105 252.79€
Déficit investissement 18 367.48€	R-1068 : 18 367.48€	

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Marc FOUCHER



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 091-219106622-20240404-DELIB092024-DE

,

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 091-219106622-20240404-DELIB092024-DE

Berger
Levrault

2023

91662
Code INSEE

COMMUNE DE VILLECONIN
BUDGET COMMUNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres exprimés : 11
VOTES :
Pour 11 Contre 0 Abstentions 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	79 752,32
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	43 867,95
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	123 620,27
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-24 072,48
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	5 705,00
Besoin de financement F. = D. + E.	18 367,48
AFFECTATION =C. = G. + H.	123 620,27
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	18 367,48
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	105 252,79
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

Villeconin, le 05/04/2024



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 091-219106622-20240404-DELIB092024-DE